



Le chenon manquant



ou comment un virus a conduit le forestier des bois au salon

ERGONOMIE

Travail à domicile, s'installer au mieux

Le Covid 19 et le confinement nous amènent à développer le travail à domicile. Quelques règles simples sont à adopter pour pouvoir l'assurer sans risques et dans la durée.

Le lieu

Dans la mesure du possible, il est conseillé d'identifier un lieu particulier, bien délimité, qui permettra de bien se concentrer et de choisir un espace, offrant une surface minimale de travail, qui soit bien éclairé, ventilé, calme et qui dispose d'une circulation facile afin de limiter les risques de chute.

Dans les faits :

- une surface minimale dotée d'un mobilier adapté pour installer le matériel mis à disposition ainsi que les dossiers professionnels, et un espace de rangement des fournitures ;

- un espace bien éclairé (lumière naturelle et éclairage artificiel adapté) et correctement chauffé ;
- un espace le plus calme possible, isolé des bruits extérieurs et intérieurs, et des sollicitations familiales.

Ergonomie du poste

- Moniteur à hauteur des yeux.
- Main dans le prolongement de l'avant-bras.
- Angle bras-avant bras compris entre 90 et 135 °.
- Pieds reposant à plat sur le sol ou repose-pieds.
- Dos droit et soutenu par le dossier.

Règles du travail sur écran

- Aménager une pause active (15 min) après 2 h de travail.
- Si saisie de données : pause de 5 min après 45 min de travail.

Devenez moqueur !

Certains sites (ré)ouvrent les MOOC (Massive Open Online Course), ces modes de formation gratuits à distance :

[Mooc Initiation à la botanique](#) avec Tela Botanica (et revoir ses bases). Démarrage le 26 mars, inscription possible jusqu'à la fin du cours, le 07 mai.

[Mooc Ornithologique](#) avec la LPO. Démarrage le 1^{er} avril.

Après le boulot ?

Un bon bouquin ?

Des livres numériques gratuits et libres de droits sur www.bouquineux.com

Un peu de tout ?

TV, jeux, sport, éducation, culture : [tous les services gratuits pendant le confinement](#)



Toutes les infos sur l'organisation du CNPF en cette période de confinement sur la page intranet : www.cnpf.fr/n/covid/n:3839



PHOTOHÈQUE

Chacun d'entre vous a certainement quelques photos intéressantes pour PhotoFor. 5 photos renseignées / semaine, c'est seulement 15 min. Renseignements sur : www.cnpf.fr/n/photofor/n:614 Rapprochez-vous de votre correspondant photothèque.

Autorisation de déplacement

- vous allez dans le salon pour échapper à vos 3 enfants jouant au ping-pong dans le couloir
- vous allez dans la buanderie pour prendre tranquillement votre café-visio avec les collègues du CNPF
- vous allez à la cave – uniquement à partir de 18 h – délivrer votre belle-mère que vous avez ligotée ce matin
- vous allez dans le bureau vous brancher discrètement directement sur la box afin d'être prioritaire sur la bande passante
- vous allez dehors - c'est l'heure de la pause - sortir le chien à roulettes de votre neveu de 3 ans dans le jardin

Gardez vous des pirates !



Le CNPF a mis en œuvre en quelques jours la possibilité du travail à domicile sur votre poste de personnel et pour certains d'entre vous la possibilité d'utiliser des postes du CNPF.

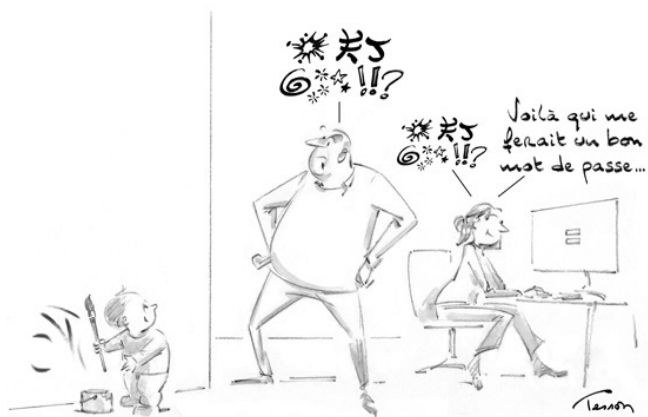
Les actions du SDN

- Augmentation du nombre de licences pour l'utilisation de visioconférence et audioconférence fin de communiquer plus facilement.
- Ouverture vers internet des applications qui étaient visibles uniquement en interne.
- Mise en place d'un nouveau serveur de partage (cloud.cnpf.fr) pour que chacun de vous puisse partager des documents et aussi retrouver ses données hébergées sur les serveurs dans les CRPF.
- Déploiement des connexions sécurisées (VPN) pour ceux qui ont une obligation de joindre les applications RH ou de comptabilité.

La sécurité

Le Service du Développement Numérique surveille les réseaux et infrastructures du CNPF pour qu'elles soient opérationnelles. Ceci demande à l'équipe une vigilance de tous les instants.

Du fait de l'intensification du travail à domicile, les cybercriminels peuvent chercher à mettre à profit la possible désorganisation et confusion de notre établissement, ainsi que la dématérialisation des procédures qui en résulte, pour intensifier leurs attaques. Voici donc les recommandations de sécurité concernant les usages informatiques.



Les recommandations de sécurité

1 Séparez vos usages

L'activité professionnelle doit se faire sur vos moyens professionnels et l'activité personnelle seulement sur vos moyens personnels.

2 Ne faites pas en télétravail ce que vous ne feriez pas au bureau

Ayez une utilisation responsable et vigilante de vos équipements et accès professionnels. Si vous utilisez vos moyens personnels, ayez conscience que vos activités personnelles peuvent faire prendre un risque aussi au CNPF, redoublez donc d'attention et de prudence.

3 Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos équipements connectés

Et ce dès qu'elles vous sont proposées afin de corriger les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour s'y introduire et les utiliser pour attaquer le réseau au travers de vos accès.

4 Vérifiez que vous utilisez bien un antivirus et scannez vos équipements

Vérifiez que tous vos équipements connectés (PC, téléphones, tablettes...) sont bien protégés par un antivirus à jour et effectuez une analyse complète. Si un matériel ne peut avoir d'antivirus, évitez le plus possible de l'utiliser pour accéder au réseau du CNPF.

5 Renforcez la sécurité de vos mots de passe

Utilisez des mots de passe suffisamment longs, complexes et différents sur tous les équipements et services auxquels vous accédez, qu'ils soient personnels ou professionnels. Au moindre doute, changez-les et avertissez le SDN et votre Responsable Informatique.

6 Sauvegardez régulièrement votre travail

La sauvegarde est le seul moyen permettant de retrouver ses données en cas de cyberattaques, mais également en cas de panne ou de perte de son équipement.

7 Méfiez-vous des messages inattendus

Que ce soit par messagerie (email, SMS, chat...) en cas de message inattendu ou alarmiste, demandez toujours confirmation à l'émetteur par un autre moyen. Il peut s'agir d'une attaque ou d'une tentative d'arnaque.

8 Attention aux applications installées

Sur les postes CNPF, n'installez aucune application sans l'accord de votre Responsable Informatique et du SDN. Sur vos équipements personnels utilisés en travail à domicile, n'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels des éditeurs et évitez les sites Internet suspects ou frauduleux.